

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
11277

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME LAURE-AGNES CARADEC / M. DIDIER RÉAULT**

**OBJET : Proposition de ré-itération de garanties d'emprunt accordées à la Société Française d'Habitations Economiques (SFHE) suite au ré-aménagement de prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a garanti plusieurs emprunts bancaires contractés par la SA d'Habitations à loyer modéré Société Française des Habitations Economiques (SFHE), filiale du groupe Arcade, contribuant ainsi au développement du parc de logements proposés à la population. L'encours garanti par le CD auprès de la SFHE s'élève à 29.138.600 € au 01/01/2020, soit 2,01% de l'encours total garanti par la collectivité, et 2,2% de l'encours garanti des organismes de logement social.

La SFHE a aujourd'hui l'opportunité de réaménager 10 de ses emprunts (représentant 11 lignes de prêt) souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, au travers de la modification des marges (baisse), des taux (conversion en taux fixe), de l'amortissement (différé) ou du taux de progressivité.

Si les avantages de certains de ces changements sont à relativiser (les conditions de sortie des emprunts deviennent coûteuses et l'augmentation de la progressivité des échéances et le différé d'amortissement impliquent plus d'intérêts), la révision de ces caractéristiques conduit globalement à une limitation de l'exposition au risque financier de la collectivité (notamment grâce aux conversions en taux fixe et au coût modéré des emprunts).

L'ensemble des caractéristiques des emprunts réaménagés figurent dans le tableau joint en annexe, et chacun de ces réaménagements est formalisé au travers d'un avenant au contrat de prêt initial.

L'encours garanti par le CD et concerné par ces opérations s'élève à 6.041.041,62 € à la date du 09/12/2019.

Il est proposé de réitérer la garantie accordée à chacun de ces emprunts et de signer chacun des avenants, ainsi que la convention à passer avec l'organisme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

